

APPROBATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIFAA

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du comité syndical du SIFAA du 24 novembre 2017 fixant le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement du SIFAA

Considérant que la participation financière des communes au fonctionnement du SIFAA n'a pas été modifiée depuis 2003

Considérant que, depuis plusieurs années, le SIFAA n'arrive plus à boucler son budget

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision du comité syndical du 24 novembre 2017 qui fixe le montant de la participation annuelle de la commune aux frais de fonctionnement du SIFAA à 36 500 € et qui la répartit pour Autouillet de la manière suivante :

Au premier janvier 2018 :

Autouillet : 16 % de 36 500 € soit 5 840 €

Au premier janvier 2020 :

Autouillet : 20 % de 36 500 € soit 7 300 €.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme le Maire d'Auteuil, à Mme le Comptable de la Trésorerie de Montfort et au contrôle de légalité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en section de fonctionnement, il convient de réaliser un virement de crédit d'un montant de 1 400 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le virement de crédit suivant :

Crédits à réduire :

Dépenses de fonctionnement – Chap 022 – Dépenses imprévues - 1 400,00 €

Crédits à ouvrir :

Dépenses de fonctionnement – Chap 012 – Art 6450 (*charges sociales*) + 1 400,00 €

- **CONSTATE** que le montant des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2017 initial n'est pas modifié et s'élève à la somme de :

Dépenses de fonctionnement au BP 2017 471 586,00 €

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SITERR

Vu le rapport annuel d'activités pour l'année 2016 du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipeement de la Région de Rambouillet (SITERR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2016 du SITERR.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Colomba de La Panouse a été reçue en Mairie suite à projet de construction d'une ferme. Après l'avis négatif de la commission départementale agricole, la Préfecture a précisé qu'il s'agit d'un avis consultatif, la décision finale appartenant à la commune d'Autouillet.
- Un avis a été demandé auprès des services du Domaine au sujet du projet d'achat par la commune d'un terrain. Sans réponse de leur part, nous allons les relancer.
- Une locataire de la Mairie a demandé à ce que des travaux soient réalisés dans la salle de bains de son logement compte tenu de son âge et de son état de santé. Nous avons sollicité des devis auprès de deux entreprises.
- Fête de Noël le 15 décembre.
- Repas des Anciens le 14 janvier.
- Vœux du Maire le 19 janvier.
- Nouvelles arrivées à l'école : 1 nouvelle élève en CE1 et 3 en maternelle.
- Route de Boissy : nous constatons un affaissement de la route entre le Chemin vert et la maison située au 3 route de Boissy.
- Nuisances sonores persistantes sur un terrain situé en plein milieu des champs par des motos qui font du tout-terrain. Voir avec le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H06.